

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2016

COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE - (N° 3340)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 78

présenté par
M. Blein

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif prévu dans cet article n'est pas suffisamment consolidé juridiquement. Un travail est en cours, qui doit se poursuivre.